



**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**RI 10/2024**

Vevey, le 28 octobre 2024

**Ce document doit au préalable être traité en séance du  
Conseil communal du jeudi 14 novembre 2024**

**Réponse à l'interpellation de Mme Sarah Dohr (VL), intitulée « Situation d'urgence précaire  
Vevey – Riviera – Vaud »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à l'annonce de la Fondation AACTS (Addiction, Action Communautaire, Travail Social) de sa décision de fermer temporairement les lundis pour faire face à la hausse de fréquentation et la pression sur sa structure d'accueil de jour, la Conseillère communale du groupe Vevey Libre, Madame Sarah Dohr, a interpellé la Municipalité, lors de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2024, pour en connaître davantage sur le rôle, le soutien et la fonction de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) Riviera à ce propos.

C'est avec plaisir que la Municipalité, en collaboration avec la direction de l'ARAS, répond à ces questions. Il est toutefois nécessaire de clarifier que dans l'interpellation, il est mentionné que « [...] c'est notre institut qui gère tous les aspects sociaux allant de St-Saphorin à Veytaux » Cette affirmation indiquant que l'ARAS gérerait tous les aspects sociaux est erronée et les réponses ci-après mèneront certainement à une meilleure compréhension de l'organisation des prestations sociales dans la région.

En préambule, il s'agit de rappeler que l'ARAS Riviera est une association de communes qui a trois buts principaux, soit d'appliquer :

- la Loi sur l'action sociale vaudoise ([LASV](#)) du 2 décembre 2003 par le Centre social régional (CSR) ;
- le Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales ([RAAS](#)) par les Agences d'assurances sociales (AAS) ;
- la Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont ([LPC Fam](#)) du 23 novembre 2010 par le Centre régional de décisions PC Familles (CRD PC Familles).

Ensuite, la notion de précarité évoquée dans l'interpellation mériterait d'être éclaircie car le concept utilisé dans l'interpellation fait référence à différentes réalités sociales : personnes sans ressources / concernées par le deal de rue ou la toxicomanie / avec ou sans droit à des prestations / avec ou sans logement, etc.

## Réponses aux questions :

### 1. La Municipalité et l'ARAS Riviera ont-elles des mesures anticipatives face à l'évolution de la précarité dans la ville de Vevey et la région Riviera ?

#### *Evolution de la situation*

En 2021, suite à la demande des différentes associations et fondations actives à Vevey, la Ville de Vevey a financé une étude de la Haute école de travail social Lausanne (HETLS) : « Usagers, usagers et usagères de la Plateforme Précarité Riviera – enquête bénéficiaires », dont le rapport est disponible en ligne : [https://www.hetsl.ch/fileadmin/user\\_upload/rad/prestations/81376-2\\_Rapport\\_final\\_210115.pdf](https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/prestations/81376-2_Rapport_final_210115.pdf).

La recherche émettait les recommandations suivantes :

- Maintien des prestations existantes
- Développement du conseil social, médical et juridique
- Développement du travail en réseau

Depuis 2023, le Service de la cohésion sociale a donné mandat à Rel'ier pour animer et coordonner cette plateforme. Au moins quatre rencontres en acteurs et actrices de terrain sont organisées annuellement et selon les besoins, des groupes de travail ad-hoc. Depuis cette année, au vu de l'ampleur prise par le trafic et la consommation de stupéfiants et de la pression sur les espaces publics, un groupe de travail addictions et espaces publics est mis sur pieds. Rel'ier suit de tels mandats dans d'autres régions du canton, cela permet ainsi de développer des synergies et de bénéficier des expériences locales et aussi régionales. La Municipalité peut affirmer que les liens de terrain autour des usagers et usagères sont établis et que la coordination fine des rôles et activités de chacune et chacun reste un objectif permanent pour notre autorité. Toutefois, les « mandataires et financeurs » des mesures de lutte contre la précarité sont les services cantonaux. C'est aussi forte de ce constat que la Municipalité de Vevey appelle le Canton à impliquer les Communes et coordonner ses actions avec les structures et autorités de proximité.

L'ARAS Riviera, par ses activités du Centre social régional (CSR), des Agences d'assurances sociales (AAS) et du Centre régional de décisions PC Familles (CRD) pour la région Riviera et le Chablais n'observe pas une augmentation de la précarité, en tous les cas pas en termes de dossiers : le nombre de dossiers de bénéficiaires RI a été légèrement à la baisse en 2024. Il en va de même pour les dossiers des personnes bénéficiant des PC Familles. Les structures de l'ARAS Riviera ne sont pas impactées par la problématique du deal de rue et de ses effets collatéraux.

De leur côté, les intervenants et intervenantes sur le terrain qui côtoient d'autres publics font état d'un regard légèrement différent. Les institutions bas seuil indiquent être confrontées effectivement à une hausse de la demande de prestations de la part de personnes fortement précarisées, ainsi que de l'importance de la place prise par les problématiques de santé mentale et de logement, ainsi que de la tension provoquée par les difficultés pour accéder aux prestations dont ils ont besoin. D'autres partenaires font état de la fragilisation de certaines populations (seniors, jeunes, personnes endettées), en risque de précarisation. Ainsi, en est-il par exemple des difficultés croissantes en matière de logement et de recherche de solutions adaptées aux budgets et situations.

#### *Mesures anticipatives*

En ce qui concerne des mesures anticipatives, l'ARAS Riviera, par son CSR a répondu à l'appel de la Conseillère d'Etat, Madame Ruiz, en développant deux projets visant à réduire le non-recours aux prestations sociales sur la Riviera. La question du non-recours est « sortie du

placard » à la suite de la crise COVID-19. Les deux projets ont démarré en septembre 2023, pour une durée de 2 ans. Ils sont conjointement financés par le Canton et l'ARAS Riviera.

Riviera pour vous : en collaboration avec le Centre social protestant (CSP) et Caritas Vaud, ouverture d'un lieu d'accueil neutre, tenu par des assistantes sociales, qui vise à accueillir, informer et orienter des personnes des 13 communes de la Riviera qui rencontrent des difficultés sociales, à évaluer leur situation et leurs éventuels droits à des prestations et à les accompagner cas échéant en direction des structures à même de les soutenir. Ce projet est « emblématique » de l'appel à projet de Mme Ruiz. Cette dernière l'utilise comme exemple. La fréquentation du lieu augmente de mois en mois.

Synergie des seuils d'accès : détachement d'une assistante sociale du CSR qui travaille à la Fondation AACTS afin d'accompagner les personnes désinsérées à accéder à d'éventuels droits sociaux, en particulier au CSR. Après une année de réalisation du projet, nous constatons que les personnes ayant droit à des prestations sociales sont bien souvent déjà connues des services. La difficulté est plutôt de savoir répondre aux demandes des services sociaux (présentation de documents, respect de rendez-vous, etc.) et cet accompagnement permet ainsi un accès effectif aux prestations. L'assistante sociale détachée intervient sur toutes les situations, y compris celles ne pouvant émerger ensuite au CSR (ex. personnes sans autorisation de séjour).

Par ailleurs, un troisième projet mené dans la région dans le cadre de Vaud pour Vous participe aussi de cette dynamique de lutte contre le non-recours :

Améliorer la détection précoce des patients en situation de précarité et favoriser le lien entre les structures sanitaires et sociales : le Réseau santé Haut-Léman (RSHL) a créé une grille de repérage des situations problématiques (finances, logement, isolement) et permettre aux professionnels et professionnelles de la santé d'orienter leurs patients vers les services sociaux adaptés. Il est testé dans un premier temps dans les services d'urgence (Centre de la Gare à Vevey), au sein des CMS de la région et de quelques cabinets de médecins, avant une promotion plus large.

L'ARAS Riviera, par ses buts optionnels financés par les communes au pro-rata du nombre d'habitant-es octroie des subventions à 5 structures sociales (Lire et Ecrire, Français en jeu, Partage Riviera-Anacare, Riviera pour vous et Fondation AACTS). Pour Vevey, la subvention à la Fondation AACTS est de CHF 103'000 par année pour cette législature (convention). La Ville de Vevey soutient de manière subsidiaire et ponctuelle les activités de la fondation et demeure à l'écoute de ses besoins propres à la situation veveysanne.

**2. Est-ce que la Municipalité et l'ARAS Riviera sont en contact direct avec d'autres grandes villes comme Lausanne, Villeneuve, Aigle ou encore Monthey pour anticiper les déplacements des personnes en précarité, qui pourraient se retrouver isolées ici, à Vevey, puisque dans les autres villes, étant donné qu'aucune infrastructure similaire n'existe dans ces autres villes ?**

En adhérant à l'initiative des Villes suisses pour la politique sociale, la Ville de Vevey a désormais des liens étroits avec les municipales et municipaux de la cohésion sociale dans les autres villes, romandes et au-delà. Un groupe de travail s'est d'ailleurs constitué pour élaborer un référentiel de bonnes pratiques en matière de gestion des problématiques liées à la drogue dans les villes. La conférence d'automne dédiée aux droits des enfants, apportaient également différents éclairages sur les conditions des familles dans la précarité (réf. <https://charta-sozialhilfe.ch/fr>).

Au niveau de la Riviera, le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) coordonne la Commission Prévention Riviera (CRP), une instance qui réunit les politiques et les représentants professionnels de la prévention (travail social de proximité, Fondation AACTS,

écoles, police de prévention) et deux fois par année, la Préfecture réunit la Conférence Riviera pour la Prévention et la Sécurité (CRPS), qui va s'ouvrir aux communes du Chablais dès la prochaine rencontre. Au niveau des groupes de travail Jeunesse, le Chablais participe aux rencontres initiées par la Riviera.

Lors de la conférence organisée par le Canton, « Addictions et espaces publics », en novembre 2023, les communes ont saisi l'opportunité d'échanger autour de leurs problématiques et de les remonter au Canton. C'est bien à l'échelle cantonale que la veille, l'anticipation et la coordination des mesures doit se faire pour être efficace. Au niveau du territoire, des évolutions sont constatées mais pour l'heure, elles ne sont pas documentées de manière centralisée, donc il n'est pas possible de mesurer si ce sont des impacts de mesures extérieures à la commune ou une évolution sociétale, ou certainement une corrélation de différents facteurs.

L'activité principale de l'ARAS Riviera est orientée sur le CSR/AAS/CRD PC Familles. Elle a décidé d'octroyer des subventions à 5 structures sociales. La gouvernance des structures faisant l'objet d'un but optionnel est du ressort des structures elles-mêmes. L'ARAS Riviera ne se substitue pas à la gouvernance de la Fondation AACTS.

### **3. Est-ce que la région du Chablais prévoit d'ouvrir une institution similaire à la nôtre afin de ne pas concentrer toutes les personnes concernées à Vevey ?**

L'ARAS Riviera n'est pas en contact avec la région du Chablais sur cette question. Quant au Canton, par l'intermédiaire de la DSAS, il ne prévoit pas l'ouverture d'une structure dans le Chablais sous forme de lieu d'accueil. Toutefois, un projet visant à renforcer le maillage psychosocial en matière d'addictions dans l'Est vaudois est en discussion avec la fondation AACTS en vue d'un financement par le fonds addiction (projet pilote). Le projet est encore au stade d'élaboration.

### **4. La Municipalité et l'ARAS Riviera sont-elles disposées à négocier des prestations supplémentaires avec le canton et la Fondation AACTS, en vue de permettre à cette institution d'ouvrir ses portes 7/7 jours dans les plus brefs délais ?**

L'ARAS Riviera et la Fondation AACTS ont signé une convention fixant le montant de la subvention de l'ARAS Riviera valable pour la présente législature (2021-2026).

Interpellée par la Fondation AACTS quant à son besoin de financement supplémentaire, l'ARAS Riviera a obtenu une séance entre le Canton, la Fondation AACTS et l'ARAS Riviera. L'objectif de cette séance tenue en mai 2024, consistait à discuter des modalités de financement et de collaboration entre les 3 instances. A l'issue de cette séance, il a été convenu d'organiser des séances régulières entre les trois parties, toutes résolues à soutenir la fondation.

En vue de concrétiser une proposition pour le financement dans le cadre des buts optionnels de l'ARAS Riviera, son comité a mandaté sa directrice, ainsi que les chef-fes de service de Montreux/Vevey/La Tour-de-Peilz afin de travailler sur une proposition de nouvelle convention entre l'ARAS Riviera et la Fondation AACTS. Ce travail est à bout touchant et sera prochainement présenté au Comité de direction de l'ARAS Riviera. L'objectif de cette analyse est de mieux préciser les besoins et les attentes des communes l'ARAS Riviera sur les prestations de la Fondation AACTS et d'en définir les modalités de financement via le but optionnel. Il pourrait être envisagé une subvention supplémentaire à celle validée dans le cadre de la convention pour la présente législature ou/et un nouveau montant pour la prochaine législature.

La Municipalité n'intervient que de manière subsidiaire en matière de politique sociale. Les financeurs de la Fondation AACTS sont la Direction Générale de la Santé (DGS) pour les questions d'addictions et prévention de la santé et les communes sous forme de but optionnel via l'ARAS pour la part accueil et prévention de la précarité. Cependant, la Municipalité ne peut

que soutenir l'étendue des prestations sociales de bas-seuil et s'engager à le faire au sein de l'ARAS Riviera et auprès du Canton.

## **5. Quelles démarches la Municipalité et l'ARAS Riviera ont-elles entrepris auprès du canton à ce sujet ?**

L'ARAS Riviera est en contact permanent avec la DGCS et le Conseil de politique sociale de par sa mission décrite en introduction. La Municipalité s'est par ailleurs impliquée dans diverses démarches.

### ***Toxicomanie / Deal de rue***

Comme cela a été relayé par les médias, la Municipalité de Vevey s'est associée aux Villes de Lausanne et Yverdon-les-Bains pour demander au Canton la tenue d'assises de la chaîne pénale et de la santé publique en matière de drogues. Demande à laquelle autant le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, que la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz ont répondu positivement et ont annoncé publiquement renforcer les mesures tant dans la répression que les mesures socio-sanitaires.

A sa demande, le Service de la cohésion sociale de Vevey a également été intégré à la plateforme opérationnelle cantonale coordonnée par l'office du médecin cantonal. Il y est représenté par la coordination de la médiation urbaine, l'équipe la plus proche du terrain et des acteurs.

### ***Autres thématiques en lien avec la précarité***

En matière de précarité, la Municipalité constate un besoin de développer les accès aux soins (coûts et connaissance) et au logement (précarité résidentielle). Vevey étant l'une des deux villes de la Riviera avec des prestations de logement (aide individuelle et contrôle de subventionnés), elle aurait besoin d'une approche régionale ou même cantonale pour que les prestations d'aide au logement soient disponibles partout.

Il en est de même pour les hébergements d'urgence. Une solution pérenne pour le Hublot et d'autres structures bas-seuil doit être trouvée et un soutien du Canton, qui en assure le financement, est indispensable pour notre commune. La Municipalité et le Service de la cohésion sociale est en lien avec la Ville de Lausanne et la DGCS sur ces sujets. A noter que l'Etat de Vaud a commandé une étude y relative (<https://www.hets-fr.ch/fr/actualite/dispositif-d-hebergement-d-urgence-actuel-dans-le-canton-de-vaud-rapport-final>), qui a abouti à l'annualisation du nombre de places disponibles (fin de la saisonnalité des places d'hébergement d'urgence à Lausanne qui en ouvrait plus durant la période hivernale) et l'ouverture de réflexions sur d'autres mesures (renforcement de l'accompagnement social, notamment en journée, segmentation de l'offre selon les publics différents, etc.). Toutefois, les conditions de travail dans les structures à bas-seuil étant elles-mêmes précaires, les espaces d'accueil font face à des difficultés permanentes.

## **6. Quelle est la vision de la Municipalité et de l'ARAS Riviera à court et moyen terme dans la lutte de la précarisation des personnes ?**

En plus de toutes les démarches décrites, le Service de la cohésion sociale a mis en place la médiation urbaine sous forme de projet pilote pour offrir une présence rassurante pour tous les publics, à certains moments d'activité prégnante dans le secteur de la gare sous tension. Cet outil de cohésion sociale représente ainsi une interface, une pièce de puzzle, faisant le lien entre la Municipalité, les partenaires socio-sanitaires de la prévention et la population. La création de lien, la présence et l'observation au sein de l'espace public et les interactions avec l'ensemble des usagers et usagères permettront à la Ville de mieux appréhender et anticiper les effets de

l'évolution sociétale dans notre ville et d'adapter les actions du service ou la représentation de Vevey dans les instances supérieures.

Compte tenu de l'actualité, la Municipalité a décidé de prolonger le test jusqu'à la fin de l'année, tout en le réajustant régulièrement. Cette nouvelle présence, en tant que référence officielle de la Ville de Vevey dans l'espace public, permet de passer des messages de prévention des incivilités, d'accompagner les personnes en situation de vulnérabilité, de remonter des observations et informations auprès des autorités, d'orienter les personnes vers les structures adéquates et de participer activement à la coordination de terrain. Il convient de rappeler que l'autodétermination des personnes dans leur accompagnement est clé et que chacune et chacun est libre de renoncer à l'aide qui lui est proposée.

L'ARAS poursuit la délivrance des prestations via le CSR et le CRD PC Familles, la mise en place d'actions en vue de la pérennisation du projet Riviera pour Vous ainsi que l'adaptation des activités des Agences d'assurances sociales. Pour le comité, la clarification du mandat avec la Fondation AACTS est une priorité. Si l'on se réfère à la réalité, veveysanne notamment, l'accès au logement est aussi une mesure fondamentale pour lutter contre la précarisation, une réflexion est en cours sur la question du logement (accessibilité et mal-logement).

Enfin, le rapport annuel de l'ARAS Riviera répond des activités propres à l'ARAS Riviera. L'activité des buts optionnels est développée dans le cadre des rapports annuels des associations concernées, raison pour laquelle la situation générale de la précarité n'a pas été reportée en tant que tel.

La Municipalité est consciente de la problématique liée à l'augmentation de la précarité, de problèmes de santé mentale et des addictions et leur impact sur l'espace public, ainsi que sur la qualité de vie de sa population. Depuis le début de la législature, elle est déterminée à mettre en œuvre ce qui est de ses compétences communales, en respectant le principe de subsidiarité, et dans le cas contraire à relayer ou accompagner les démarches qui lui semblent légitimes en direction du Canton ou de la région. En parallèle aux mesures « visibles », la Municipalité informe le Conseil communal qu'un mandataire spécialisé dans la sécurité l'accompagne dans la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance avec l'objectif de nuire aux activités illégales et rassurer la population.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 28 octobre 2024

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

  
Yvan Luccarini



  
Grégoire Halter

Membre de la Municipalité déléguée : Madame Gabriela Kämpf

Annexe : Interpellation

Interpellation de Vevey Libre pour la séance du Conseil du 3 octobre 2024

Vevey, le 2 octobre 2024

## **Situation d'urgence précaire Vevey - Riviera – Vaud**

Monsieur le Président  
Mesdames les Municipales  
Messieurs les Municipaux  
Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues

« Sous tension, un espace d'accueil ferme les lundis », tel est le titre d'un article paru le 1<sup>er</sup> octobre dans le 24Heures. On parle de la fondation Aacts à Vevey (Addiction, Action Communautaire, Travail Social) qui effectue un travail remarquable depuis plusieurs décennies dans la lutte contre la précarisation des personnes. On y apprend qu'en raison de l'explosion de la demande, les tensions entre les différents publics qui se côtoient, sont de plus en plus fortes.

Dans ce même cadre temporel, la semaine dernière, nous avons également pu suivre la fermeture de la Kipole, un centre d'accueil pour personnes en situation de précarité à Yverdon, ou encore un débat assez virulent au sein du Conseil communal de Lausanne, sur le bien-fondé du centre pour personnes en situation d'addiction à la Riponne, toujours la semaine dernière.

Le dernier rapport d'activité d'Aacts de 2023 interpelle. J'aimerais rendre visible ici un extrait du mot du directeur qui indique :

*Début de citation : « Ce n'est plus à démontrer, les différentes crises structurelles récentes ont amplifié des situations de vulnérabilité préexistantes. Nous voyons ainsi, mois après mois, des situations déjà complexes basculer dans des états de précarité totale et les conduites à risques et l'abus de substances s'aggraver. La crise sanitaire de 2020-2022 a certes rendu visibles des situations qui passaient auparavant sous le radar. Mais l'érosion actuelle généralisée du pouvoir d'achat, le durcissement des conditions d'existence, le balayage inexorable vers les marges d'une partie de la population qui ne peut pas ou plus correspondre aux exigences administratives ou sociétales, constituent de véritables bombes à retardement. Cette vulnérabilisation touche particulièrement les couches moyennes inférieures de la population et atteint lentement la classe moyenne. Fin de la citation.*

Pendant ce temps, dans le rapport annuel 2023 de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Riviera), aucune indication sur l'urgence de la situation. Rappelons que c'est notre institut qui gère tous les aspects sociaux de notre région allant de Saint-Saphorin à Veytaux.

La situation est complexe et d'autant plus préoccupante en raison de l'augmentation du nombre d'usagers de ce lieu qui est le seul point de chute de la région de la Riviera, voire du

Chablais. Nous savons toutes et tous que ni la précarité, ni les drogues et encore moins le deal connaissent des frontières intercommunales, voir intercantonale.

Dans ce contexte, et en rappelant qu'il y a une année nous avons déjà attiré votre attention sur le fait du déplacement des problèmes de précarité depuis Lausanne et Yverdon, nous obtenir les précisions suivantes de notre Municipalité :

1. A partir de ces constats, notre Municipalité et l'ARAS Riviera ont-elles des mesures anticipatives face à cette évolution de la précarité dans notre ville et notre région ?
2. Est-ce que notre Municipalité et ARAS Rivera sont en contact direct avec d'autres grandes villes comme Lausanne, Villeneuve, Aigle et encore Monthey pour anticiper les déplacements des personnes en précarité, qui pourraient se retrouver isolées ici, à Vevey, puisque dans les autres villes, étant donné qu'aucune infrastructure similaire n'existe dans ces autres villes ?
3. Est-ce que la Région du Chalais prévoit-elle d'ouvrir une institution similaire à la nôtre afin de ne pas concentrer toutes les personnes concernées à Vevey ?
4. La Municipalité et ARAS sont-elles disposées à négocier des prestations supplémentaires avec le canton et la fondation Aacts, en vue de permettre à cette institution d'ouvrir ses portes 7 jours sur 7 dans les plus brefs délais ?
5. Quelles démarches la Municipalité et ARAS Riviera ont-elle entreprises auprès du canton à ce sujet ?
6. Quelle est la vision de la Municipalité et de l'ARAS Riviera à court et moyen terme dans la lutte de la précarisation des personnes ?

Nous souhaitons une réponse écrite.

Pour Vevey Libre

Sarah Dohr

<https://www.24heures.ch/vevey-sous-tension-lespace-aacts-ferme-le-lundi-412853027920>

<https://aacts.ch/rapportsannuels>

<https://www.yverdon-les-bains.ch/medias/actualites/detail/projet-pilote-kipole>

<https://www.lausanne.ch/officiel/conseil-communal/seances/portail-video-des-seances-du-conseil-communal/archives/2919>

<https://www.arasriviera.ch/l-association/#buts-optionnels>